L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI MATIN, 7 OCTOBRE.

LE MARÉCHAL MAC-MAHON.

—On lit dans le *Propagateur du Nord* :

On a fait beaucoup de bruit au sujet d'un passage de notre récit de l'entrée du maréchal. Nous avons été l'écho d'un bruit qui s'était accrédité auprès d'un certain nombre de personnes, en disant que le maréchal président avait répondu au cri de : "Vive l'empereur!" par ces mots : "Vive la République!" Il paraît maintenant établi que ce récit basé cependant sur des témoignages dignes d'attention, n'a été que le résultat d'une méprise.

On lit dans le *Moniteur universel* :

Nous ne serions pas étonnés que le maréchal de Mac Mahon eût rapporté de son voyage dans le nord et l'ouest de la France, l'impression que la levée de l'état de siège ne présenterait aucun inconvénient dans plusieurs des départements où le gouvernement de M. Thiers l'a fait maintenir.

Nous lisons dans la *Patrie* :

On nous assure que si le maréchal de Mac-Mahon se décide à se rendre à Lyon, les chefs du parti républicain sont déterminés à éviter toute équipée pareille à celles qui se sont produites dans le voyage de Bretagne et dont MM. Hovins et Fidèle Simon ont été les héros. Le mot d'ordre des radicaux est, au contraire d'avoir une conduite parfaitement correcte, comme l'ont eue M. Testelin dans le Nord et M. Henri Martin dans l'Aisne, de se mettre à la tête des manifestations sympathiques au maréchal, afin de prouver à ce dernier que sa personne et le septennat sont indissolublement liés à la République. On a en quelque peine à faire comprendre cette tactique aux radicaux de Lyon et à ceux de Marseille; mais ils ont fini par s'y résigner.

Voici, d'après le *Journal officiel*, le texte du discours prononcé par M. Henri Martin, en présentant au maréchal la députation de l'Aisne :

"Monsieur le Président,

"La députation de l'Aisne et le Conseil général vous remercient d'avoir accordé une part de votre temps et une place dans votre pensée à ce département et à cette cité si patriotiques, qui ont supporté si noblement leurs dures épreuves durant les malheurs de la patrie.

"Le département de l'Aisne s'honore de recevoir au milieu de ses populations empressées et respectueuses, le premier magistrat de la République et l'homme de guerre qui a su, du moins, garder intact notre honneur militaire, quand tout était perdu.

"Ce pays, sensé et ferme, qui n'a jamais séparé, dans ses affections, l'ordre et la liberté, ce pays, tout à la fois agricole, industriel et militaire, n'aspire qu'à travailler de tous ses efforts et dans toutes les directions, sous vos auspices, à la régénération de la France.

"Par vous, assuré du présent, il réclame la sécurité de l'avenir, indispensable à l'essor de son laborieux et fécond génie. Sans hésitation sur le gouvernement définitif qui, seul, convient à la France, il souhaite ardemment de voir confirmer, compléter le pouvoir exécutif confié à vos mains respectées, par un ensemble d'institutions conformes à l'esprit de notre société, à la fois démocratique et conservatrice, et au principe de la souveraineté nationale et du suffrage universel.

"Le Président de la République trouvera toujours dans ce pays le concours le plus énergique et le plus loyal, dans tout ce qu'il entreprendra pour le bien de la France."

—Une drôlerie, dans la *France*, pour finir :

Madrid, 19 septembre, soir.

La *Iberia* annonce que le duc de Parme, le comte Caserta et le comte Bari ont tenu, avec don Carlos, un conseil dans lequel il a été décidé que don Carlos serait l'unique représentant des quatre branches de la maison de Bourbon ayant droit éventuel au trône de France.

La *France* publie cette dépêche sous ce titre : "Une révolution dynastique," et la fait suivre de cette réflexion :

Voilà donc où en est la fusion un an après l'entrevue de Frohsdorf. L'héritier du comte de Chambord n'est plus le comte de Paris, c'est don Carlos.

Voilà qui devient fort original, original comme une page d'un vieux bouquin historique à demi détruit par le temps.

—Nous lisons le passage suivant dans une lettre de Berlin :

"On ne voit pas sans quelque inquiétude l'hiver s'approcher. Jamais les affaires n'ont subi pareille stagnation; jamais la misère n'a été aussi grande. Si vous vous promenez, le matin ou l'après-midi, dans les allées du Thiergarten, vous rencontrerez, à chaque pas des jeunes gens pâles et affamés qui semblent vous implorer du regard. Le soir, tous les bancs sont occupés par des dormeurs. Les maisons de refuge sont trop petites. Un journal donnait, ce matin, le chiffre officiel de 6,000 employés sur le pavé depuis deux mois. Que les temps sont loin où, après l'arrivage des milliards français, les commis de magasins dînaient avec du champagne et des danseuses!"

LE PHYLLOXERA POLITIQUE.

Le *Phylloxera politique* est un insecte nuisible et malfaisant quoique vertébré. Il se propage à l'infini; à l'état de larves, il vit dans les feuilles radicales; peu à peu il prend un corps, sa trompe se forme, son dard s'aiguise : il se transforme alors en *charançon député*, ou en *puceron orator*, qui est la pire espèce des *pucerons*.

Le *Phylloxera politique* est un mille-pattes; à l'aide de sa trompe il pompe les meilleures places, les portefeuilles, les emplois : avec son dard il creuse les gouvernements et cherche à les faire tomber. Cet insecte est éminemment destructeur; en grand nombre, il peut occasionner les plus grands maux. Il éclot ordinairement à l'automne vers le 4 septembre et dure peu. Il est généralement mangé par un autre *phylloxera*, nommé le *Phylloxera frater et amicus*, qui est en quelque sorte le têtard de notre premier *phylloxera*.

Il y a plusieurs espèces de *phylloxera*. Le *phylloxera tonitruans* ou *acarus balconi*. Cet insecte s'attache aux balustrades de balcon; il s'y installe et pousse un cri aigu, assez semblable à celui de la cigale. Il n'est bon à rien qu'à troubler ceux qui l'écoutent; il fait souvent son cocon, mais n'est jamais devenu papillon.

Le *phylloxera hirsutus* ou l'*acarus de Vaucluse*; il est petit et pourvu d'une rotondité dorsale; il se complait surtout dans les lieux sacrés, se promène sur les églises, sur la famille et sur les propriétés. Il y laisse une sorte de bave qui indique sa trace. Cette bave lui sert à miner les édifices et à salir les choses que l'on respecte. Pas de cocon; est toujours resté têtard et le restera toujours.

Le *phylloxera lacrimans* ou l'*acarus nec pietra, nec polles*. Répand une sorte d'humidité qui ressemble à des pleurs; très dangereux, distillant un venin souvent mortel.

Le *phylloxera tenax* ou l'*acarus du porte feuille*. Le plus gai des phylloxeras, fréquente les ministères et s'y cramponne fortement. Souffre beaucoup si on l'en arrache. Il est très souple et très agile : on croit le saisir, il vous échappe. Il rampe généralement et se rappetisse pour éviter la vue de ses ennemis.

Le *Phylloxera Constitutionalis* ou *Casimir Acarus*. Gros insecte, un peu niais, rapproche beaucoup du hanneton, auquel il ressemble par la frivolité de son vol. Il est dépourvu d'antennes, ce qui le fait cogner à tous les obstacles. Né stérile, il pond des constitutions qui n'éclosent jamais. Ce n'est qu'une éphémère.

Le *Phylloxera Scribans* ou l'*Acarus Saint-Hilaire*, de la grande famille des parasites. Peu dangereux par lui-même, il est pourvu d'une tarière qui distille une encre très noire et qu'il promène sur tous les morceaux de papier qu'il voit, à un fil à la patte, qu'il s'est attaché lui-même.

(*Figaro.*)

UN CHARIVARI MÉRITÉ.—Des désordres viennent d'avoir lieu à Chesterfield, provoqués par de singulières circonstances. Un mariage devait avoir lieu, le 8, à la principale église de la ville. Le futur avait passé la cinquantaine. Depuis vingt-six ans il était séparé de sa première femme, et depuis vingt-quatre ans il vivait avec une autre dont il n'avait pas eu moins de quatorze enfants dont douze survivants; l'aîné est aujourd'hui un beau et fort gaillard de vingt-deux ans.

Il y a six mois, M. Brown apprit le décès de sa première femme et fit la connaissance d'une riche veuve de 60 ans, celle-là même qu'il devait épouser mardi. Mais, au sortir du logis pour se rendre à l'église, le couple fut assailli par la maîtresse et les enfants naturels du futur qui entraînèrent à leur suite toute la populace. En traversant la place du Marché, les policemen qui protégeaient le cortège nuptial voulurent dissiper la foule qui leur lança une grêle de pierres.

Ce fut une horrible mêlée; force resta néanmoins à la loi, et la cérémonie put être célébrée dans l'église, dont les portes furent fermées pour empêcher de nouveaux désordres. Ceux-ci cependant recommencèrent à la sortie, et cette fois le malheureux marié fut maltraité, malgré la protection de l'autorité, et eut la plus grande peine à rentrer chez lui. La foule s'attroupa devant sa maison jusqu'à une heure avancée, poussant toute espèce de cris, injures et vociférations, parmi les quelles on distinguait surtout celles de la femme qu'il avait délaissée et de sa nombreuse progéniture.

Il fallut envoyer chercher des soldats à la garnison la plus proche pour dissiper cet attroupement qui ne comptait pas moins de 1,500 à 2,000 personnes, et tout le quartier a été militairement occupé pendant la nuit. Au jour, M. et Mme Brown prenaient le premier train et allaient chercher le bonheur, ou du moins la tranquilité, dans une autre patrie.

LES soussignés ayant été nommés Agents de "LA CAISSE GÉNÉRALE DES ASSURANCES" de Paris, actif $5,000,000; de la COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'AMÉRIQUE DU NORD de Philadelphie, actif $4,210,000; et du MANHATTAN INSURANCE COMPANY de New-York actif $000,000—commenceront les risques d'Assurance contre l'INCENDIE, les risques MARITIMES et de RIVIÈRE le 1er octobre, au No. 121 de la rue Gravier.

La Compagnie d'Assurances de l'Amérique du Nord paye ses pertes maritimes à Londres au gré de l'assuré.

25 sept—1m. M. J. SMITH & CO.

SPECTACLES, BALS, &c.

Académie de Musique DE BIDWELL.

Tous les soirs—et spectacle de matinée le mercredi et le samedi à midi.

Commençant Lundi, 5 octobre.

Engagement extraordinaire et premier début à la Nouvelle-Orléans, de

LA FAMEUSE COMBINAISON DE NOUVEAUTÉS DE SCHUMANN.

Dont la renommée s'étend jusqu'en Europe, où elle a été reconnue comme étant la combinaison d'artistes de talent la plus complète qu'il y ait au monde et celle qui offre le plus d'attraits.

LES FOLIES PARISIENNES.

Représentation des plus grandioses et telle qu'on n'a jamais rien eu de plus attrayant en ce ville.

Trente ARTISTES EUROPÉENS, considérés comme des Étoiles de la Scène, tout partie de cette troupe, chacun d'eux, dans sa spécialité, étant d'un mérite transcendant.

☞ Les tables pour le débit de fruits dans le vestibule sont à louer.

Le bureau du contrôle pour obtenir des sièges réservés sera ouvert de 9 heures A. M. à 9 P. M. L'orchestre sur la devanture se fera entendre à 7 heures; et celui de la salle à 8 heures moins un quart, ouverture de la représentation.

4oct—☞

UNE SÉRIE DE REPRÉSENTATION À BÉNÉFICE, DANS UN BUT DE CHARITÉ

Sera donné par Mr. D. BIDWELL, à son

ACADEMIE DE MUSIQUE

— Pour le —

LADIES' CRESCENT CITY RELIEF ASSOCIATION.

— Au bénéfice des —

FAMILLES DES BRAVES TOMBÉS

— Dans la —

MÉMORABLE JOURNÉE DU 14 SEPTEMBRE

Il y aura une série de spectacles choisis,

SIX SOIRÉES CONSÉCUTIVES ET DEUX MATINÉES, Commençant

Lundi soir, 2 Novembre 1874.

— Continuant —

Mardi 3, Mercredi 4, à midi et le soir, Jeudi 5, Vendredi 6, et Samedi 7, à midi et le soir.

On peut se procurer des billets chez W. A. Bell, 15 rue du Canal, remplissant les fonctions de président des administratrices du

COMITÉ CENTRAL DE SECOURS DES DAMES.

Billets: Une Piastre; bons pour toute représentation de la série.

Avis sera donné du moment où on pourra se procurer des sièges au contrôle, et aussi des programmes pour toute la série de représentations.

Le beau médaillon orné de diamant, fait et exposé chez M. A. Tyler, rue du Canal No 115, sera offert par Mr. D. Bidwell à la Dame qui aura vendu le plus grand nombre de billets pour la série.

4oct—au 7nov

Théâtre du Globe,

Au coin des rues Baronne et Perdido.

J. KITTREDGE.........Locataire et directeur.

Le directeur annonce respectueusement à ses amis et au public qu'ayant loué le Théatre du Globe, qu'il a fait réparer et décorer et qui est aujourd'hui

Un des plus beaux de la ville

et l'ouvrira

LUNDI, 12 Octobre 1874.

COMME THÉATRE DE PIÈCES COMIQUES ET DE VARIÉTÉS.

La troupe a été choisie avec le soin qu'exige le goût du public de la Nouvelle-Orléans.

Le directeur espère que ses efforts lui vaudront le bienveillant appui des amis du théâtre.

Il a engagé les célèbres artistes comiques de l'Amérique.

LES SŒURS WORRELL,

qui n'ont pas de rivales dans le pays;

Le chanteur comique

W. B. CAHILL,

qui faisait partie de la troupe de Lydia Thompson;

Une troupe complète pour les variétés.

LUNDI SOIR, 12 du courant,

THE FIELD OF THE CLOTH OF GOLD.

(Décors nouveaux.)

UN GRAND TOURNOI.

Pendant l'engagement des sœurs Worrell on pourra retenir des places six jours d'avance.

Le contrôle sera ouvert mardi, six octobre, à 9 heures du matin et on pourra retenir des places pour les six premières représentations.

PREMIÈRE RÉUNION DES FAMILLES, ET INAUGURATION DES MATINÉES DU THÉATRE DU GLOBE, SAMEDI, 17 octobre.

— PRIX —

Premières et parquet—Places réservées	75c
Family Circle	50c
Troisièmes	25c
Galeries	15c
Loges particulières	$6, $8 & $10.

A l'étude — Ixion, Brigands & Black Eyed Susan. 4oct—☞

Grande fête aux Casernes.

DIMANCHE, 11 octobre 1874.

A 10 heures A. M.

Bénédiction de la Bannière et des Drapeaux de la Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice.

Suivie

d'une magnifique procession en steamboat jusqu'en ville et de la présentation d'une couronne, rue Royale.

Le tout couronné

par un superbe Bal de Société au Mississippi Club, près des Abattoirs.

Carte d'Admission

Pour Monsieur $1 00

Musique de Yaeger.

La barre et le restaurant se vendront aux enchères, Mardi, 6 octobre, à midi précis, au café de M. Dominique Boireau, encoignure Tricou et Vieille-Levée.

Les officiers et les membres sont instamment requis de se rendre à l'Asile, à 9 heures du matin, pour recevoir leurs insignes.

Par ordre du Président,

THEODORE FOREST.

LOUIS MASPERO, secrétaire. 4 oct—7t

CRESCENT CITY RELIEF ASSOCIATION.

Mme R. A. WILKINSON, Présidente,
Mme F. N. OGDEN, Secrétaire,
Mme E. SHROPSHIRE, Trésorière.

COMITÉ EXÉCUTIF.

DAMES.

Mme Arch. Mitchell	Mme Thad. Waterman.
Mme Carl Charles	Mme C. Toby.
Mme Mary Stamps,	Mme E. John Ellis,

MESSIEURS.

H. F. Shropshire,	Thad. Waterman,
Dr John G. Angell,	Wm. A. Bell,
	Wm. Fagan.

COMITÉ DE FINANCE.

DAMES.

Mme J. K. Gutheim,	Mme Wash. Marks,
Mme N. Buckner,	Mme S. Choppin;
Mme R. S. Armstrong,	Mme Rich. Flower,
	Mme R. H. Marr.

MESSIEURS.

Wm. S. Pike,	J. C. Morris.
M. Musson,	Harmon Doane,
	C. W. Allen.

DAMES.

Mme Columbus H. Allen	Mme Jno Augustin,
Mme E. S. Armstrong,	Mme Abraham,
Mme Newton Buckner,	Mme James Buckner,
Mme Wm J. Behan,	Mme Jesse K. Bell,
Mme E. A. Burke,	Mme James Bowling,
Mme James Brooks,	Mme Neuvile Bienvenu
Mme J. D. Bruns,	Mme E. B. Briggs,
Mme J. A. Blaffer,	Mme Augustus Block,
Mme S. H. Boyd,	Mme A. Foster Axson,
Mme D. War'n Brickell	Mme Wm. Black,
Mme W. A. Bell,	Mme Jas. T. Aycock.
Mme R. Commander,	Mme Samuel Choppin,
Mme C. A. Conrad,	Mme E. P. Coutreaux,
Mme E. D. Coleman,	Mme W. H. Chaffe,
Mme S. Duval,	Mme J. B. Cotton,
Mme Joseph Denegre,	Mme M. Dietrich,
Mme R. Flower,	Mme E. John Ellis,
Mme Sid. Folger,	Mme Wm. Fagan,
Mme Jos. N. Folwell,	Mme W. E. Clarke,
Mme W. H. Foster,	Mme Am. Fortier,
Mme Given,	Mme John Glynn, Jr,
Mme J. H. Gardner,	Mme James K. Gutheim
Mme Leeds Greenlaw,	Mme Chas. Gallagher,
Mme Fred Hoyland,	Mme Wm. E. Huger,
Mme Chas. Harrod,	Mme Hoffmann,
Mme R. J. Hart,	Mme A. H. Isaacson,
Mme Dave C. Johnston,	Mme Jos. Jones,
Mme John Kreutzrich,	Mme E. Kirpatrick,
Mme D. M. Kilpatrick,	Mme D. C. Labatt,
Mme T. P. Leathers,	Mme Jos McElroy,
Mme Chas. Macready,	Mme Frank McGloin,
Mme Wash Marks,	Mme Arch'l Mitchell,
Mme Jos Mitchell,	Mme Victor Mayer,
Mme Eugene May,	Mme John Meyers,
Mme J. N. Marks,	Mme John Matthews,
Mme Perry Nugent,	Mme F. O. Minor,
Mme S. Oviatt,	Mme R. Pritchard,
Mme H. N. Ogden,	Mme Palfrey,
Mme R. B. Pleasants,	Mme Frank Preston,
Mme W. S. Pike,	Mme D. B. Penn,
Mme John N. Payne,	Mme W. C. Raymond,
Mme Théodore Shute,	Mme K. W. Stauffer,
Mme Warren Stone,	Mme T. Lee Shute,
Mme Fred. Southmayd,	Mme J. M. Seixas,
Mme Schreiber,	Mme Thomas Simms,
Mme Mary Stamps,	Mme W. B. Schmidt,
Mme A. B. Sugar,	Mme J. J. Tarleton,
Mme C. Toby,	Mme E. A. Tyler,
Mme C. Tyler,	Mme W. Tudor,
Mme Ulicorn,	Mme Albert Voorhies,
Mme O. F. Valetta,	Mme Eug. Waggaman,
Mme Thad. Waterman,	Mme J. B. Woods,
Mme Alex Walker,	Mme C. E. Whitney,
Mme I. W. Patton,	Mme R. H. Marr,
Mme J. Cooper,	Mme J. J. Mellen,
Mme John Lallande,	Mme Edw. Booth,

Cette Association a été organisée par les dames de la Nouvelle-Orléans dans le but de lever des fonds pour assister les familles de ceux qui sont tombés pour la défense des droits du peuple le 14 septembre.

Il y aura des rafraîchissements dans la salle pendant le concert. 20 sept—☞

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
156 rue du Canal.

DIRECTEURS :

Dr. W. Newton Mercer,

L. F. Generes,	David Urquhart,
George Jones,	John G. Gaines,
Thomas A. Adams,	Carl Kohn,
Thos. Allen Clarke,	Christian Schneider,
Chas. J. Leeds,	Samuel Jamison.

Intérêts sur les dépôts.

L. F. GENERES, Président,

CHAS KILSHAW, Trésorier. 8nov—1an

LISTE DE CANDIDATURES
Des Démocrates-Conservateurs.

TRÉSORIER D'ÉTAT

JOHN C. MONCURE, de Caddo.

POUR LE CONGRÈS :

PREMIER DISTRICT,
Gén. R. L. GIBSON, d'Orléans.

SECOND DISTRICT,
E. JOHN ELLIS, d'Orléans.

TROISIÈME DISTRICT,
JOSEPH A. BREAUX, d'Ibérie.

QUATRIÈME DISTRICT,
W. M. LEVY, de Natchitoches.

CINQUIÈME DISTRICT,
W. B. SPENCER, de Concordia.

SIXIÈME DISTRICT,
JOS. M. MOORE, de St. Landry.

PLATEFORME DES RUCHES.

1. Répudiation de toute la prétendue dette de l'Etat de la Louisiane et refus de voter pour toute taxe levée dans le but de payer le principal et l'intérêt de cette dette.

2. L'adoption par la Législature de la Louisiane, et le plustôt possible, d'un acte prohibant l'assessement des taxes, sous quelque nom ou déguisement que ce soit, pour payer l'intérêt ou le principal des prétendues dettes de toute ville, de tout bourg, village ou paroisse dans l'Etat.

3. L'adoption par le Congrès d'un acte complémentaire de la section de la constitution fédérale, déclarant qu'aucun Etat n'émettra des billets de crédit, et érigeant en offense pénale tout assessement ou toute tentative de collection pour payer l'intérêt ou le principal de tout billet de crédit émis, par l'Etat ou au nom de l'Etat ou d'une corporation publique créée par l'Etat.

4. Abolition de toute taxe d'Etat sur l'industrie connue sous le nom de taxes de licence; prohibition, par décret législatif, de toutes taxes par autorité de ville, bourg, village ou de paroisse, et l'entière exemption, par statut, pour tout navire ou toute embarcation allant sur mer ou sur rivière, de tout droit de wharfage, de levée ou de toute taxe quelconque dans tous les ports et les débarcadères de la Louisiane.

5. Réduction de la taxe d'Etat, pour tout objet à un taux qui n'excèdera pas un dollar et demi par tête de la population de l'Etat (disons, 700,000) suivant le recensement fait en 1870.

6. Limitation des taxes municipales et paroissiales, à un taux qui n'excèdera pas sept dollars par tête de la population municipale et paroissiale (disons, 200,000 à la Nouvelle-Orléans) suivant le même recensement.

7. Que toutes les taxes d'Etat et municipales restant dues le 1er janvier 1875, seront annulées, excepté la partie qui sera nécessaire pour payer les allocations dues aux institutions de charité, aux officiers, secrétaires, clercs et travailleurs engagés au service public, et pour fournitures faites dans un but d'utilité publique; pourvu, cependant, qu'une investigation rigide soit faite à l'égard de toutes les réclamations, soit bordereaux, soit comptes, contre tout département raisonnablement sujet au soupçon de fraude; que des prix de comptant seulement et non les prix extravagants obtenus par raison de crédit altéré, seront alloués; et pourvu qu'en aucun cas il ne soit collecté plus d'un million de ces taxes à la Nouvelle-Orléans, soit un cinquième du montant qui restera probablement dû à l'époque spécifiée.

8. Que le salaire ou traitement de tout officier public, dont la rénumération est proprement un sujet de considération législative, sera réduit à un montant correspondant aux capacités requises pour remplir ses devoirs et aux responsabilités de sa place, ayant égard toutefois à l'appauvrissement universel du peuple.

Résolu que tout candidat des Ruches donnera son assentiment écrit à la plateforme et prendra l'engagement à l'appuyer.

Administrateurs de la Ville.

Maire—JOHN J. LANE.

Administrateur des Améliorations—DANIEL SCULLY.

Administrateur des Comptes Publics—————

Administrateur des Finances—J. L. DAVIES.

Administrateur des Assessements—JOHN F. POPP,

Administrateur de Police—ZEPH FOLEY.

Administrateur de Commerce — DENIS PRIEUR WHITE.

Administrateur des Water Works — CHAS. FITZENREITER.

Shérif Civil—A. H. DELMAS.

Shérif de la Cour Criminelle—D. A. DENISON.

Coroner du Premier, Quatrième, Sixième et Septième Districts—Dr. THOS. E. BROADDUS.

Coroner Second et Troisième Districts—DELPHIN B. ENVENU.

Sénateurs du Premier District—B. R. FORMAN, W. W. CARRE,

Sénateur du Deuxième District—ANTHONY SAMBOLA.

Sénateur du Troisième District—JOHN PASLEY.

Représentants.

Premier District—T. A. BALTLETTE, JAMES TIMONY.

Deuxième District—J. A. FLORAT, JAMES POWERS, SAMUEL JAMISON.

Troisième District————

Quatrième District—NICHOLAS SINNOTT, CARL FLCHER.

Cinquième District, FRANK MARQUEZE, JOHN H. CASTELLANOS.

Sixième District————

Septième District—JOSEPH BRUNEAU.—M. A. CALONONE.

Huitième District—AUG. STUART.

Neuvième District————

Dixième District—H. H. WARD, CHARLES H. REED et F. JORGER.

Onzième District————

Justices de Paix.

1. J. C. COLEMAN.
2. WM. H. HOLMES.
3. JOHN L. LARESCHE.
4. JOHN CAIN.
5. ————
6. JOHN P. HIGGINS.
7. R. H. HACKNEY.

Constables.

1. JAMES COLLENS.
2. ————
3. MICHEL J. PONS,
4. JOS. CONTRERAS.
5. ————
6. WM. FOLEY.
7. WILLIAM KINBERGER.

Plusieurs nominations se trouvent nécessairement omises à cause de l'absence des membres de la ville. 1 oct—☞

Comité Central de l'Etat.—Chaque ward de la ville de la Nouvelle-Orléans a le droit d'être un membre du Comité Central de l'Etat. Ceux des wards qui n'ont pas encore élu leurs membres sont priés de le faire immédiatement et de les accréditer auprès du Comité Central de l'Etat.

R. H. MARR,

1sept Président de la Convention.

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Delta.—Coin des rues Carondelet et Commune.—Nlle-Orléans, 1er septembre 1874.—Conformément aux dispositions de la charte amendée et à une résolution du Conseil des Directeurs, à une assemblée spéciale tenue le 16 juin dernier, les souscripteurs au capital social de cette compagnie, sont par les présentes notifiés d'avoir à se présenter à ses bureaux dans le but d'effectuer les versements suivants :

Dix pour cent le 1er octobre 1874.
Dix pour cent le 1er novembre 1874.
Quinze pour cent le 1er décembre 1874.
Quinze pour cent le 31 décembre 1874.

Par ordre de la Direction.

L. W. BAQUIÉ,

1ersept—4m Secrétaire.

L'Union Française,

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs, artisans et ouvriers en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siége de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

Président,

11 juin—1an L. BRETON.

A. Billet & Co.,

FONT savoir au public qu'ils ACHÈTENT DES MEUBLES neufs et de seconde main. Les personnes qui désirent vendre leurs meubles trouveront plus d'avantage à s'adresser à leur agent, M. Miramon, au No. 25 de la rue St-Louis, que de les vendre à l'encan. M. Miramon se charge également des déménagements ainsi que de la réparation et de l'emballage des meubles. Matelas à ressorts faits sur commande à $25. 10 avril—

Chaudières à Sucre du Tennessee

De la célèbre Usine de Sénécher.

APPARTENANT À MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment un choix assorti de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleurs modèles.

E. F. LAVILLEBEUVRE,
Marchand-Commissionnaire,

F. SUARES — M. SUARES

La Flor de los Tabacos.

Dépôt de Cigares de

F. SUARES & Bro.

FABRICANTS DE CIGARES FINS,

89 ......Rue Gravier.......89

Entre Magazine et Tchoupitoulas.

☞ Prompte exécution des commandes.

1er juillet—1an

Banque d'Epargne des Citoyens,
GRUNEWALD HALL.

No. 29 rue Baronne,

J. L. GUBERNATOR, Président,

M. BENNER, caissier.

LES dépôts faits par les femmes mariées et par les enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou d'après leur ordre. Les pères et mères ne pourront agir plus longtemps dans l'intérêt de leurs enfants qu'à l'époque de leur majorité; ceci encourage les enfants à augmenter toutes les semaines ou tous les mois et leur donne des habitudes d'économie qui les conduisent à la fortune.

La banque reçoit des dépôts de 10 cents et au-delà, elle alloue un intérêt de 6 pour cent qu'elle paie semi-annuellement ou ajoute au capital.

Tous les dépôts sont payables sur demande.

1er mars—1 an

GUIDE DU COMMERCE,

BANQUES.

Workingmen's Bank, Banque des Travailleurs et Caisse d'Épargne, V. MARIAN président, 34 Canal.

N. O. Savings Institution, 156 Canal.

Freedmen's Savings & Trust Co., 182 Canal

La Sav'g. Bank & Safe Deposit Co, 51 Camp.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.

(CONTRE L'INCENDIE.)

N. O. Mutual Ins. Co., coin Camp et Canal.
Merchants' Mutual Ins. Co., 104 Canal.
Mechanics' & Traders' Ins. Co., 14 Carondel.
Crescent Mut. Ins. Co., coin Camp & Gl. Place.
Home Mutual Ins. Co. 78 Camp.

(SUR LA VIE.)

La. Eq. Life Ins. Co., coin Carond. & Gravier.
Eq. Life Assur. Society, of N. York, 38 Camp.
Atlas Life Ins. Co., of Hd, Com. 3 Carondelet.

JOUETS, ARTICLES DE FANTAISIE.

Guibid & Nippert, 137 Canal, Nlle-Orléans.
Guibid & Nippert, 40 Paradis-Poissonière, Paris.
T. Morena, coin Toulouse et Royale.

MERCERIE ET FANTAISIE.

J. H. Martinstein, 121 Royale.

MARCHANDISES SÈCHES.

Théo. Danziger & Sons, 200 Canal.
J. Turcotte, coin Canal et Baronne.

ÉTOFFES POUR DEUIL.

A. Labry, 81, Bourbon.

CHAPELLERIE.

E. E. Lee Hat Store, coin Royale et St. Louis.

QUINCAILLERIE ET INSTRUMENTS ARATOIRES.

A. Baldwin & Co., 74 Canal et 63 Commune.

MACHINES À COUDRE.

Grover & Baker S. M. Co., 167 Canal.
Wheeler & Wilson, (Peck Bros.) 149 Canal

CHEMISES ET ARTICLES DE TOILET TE POUR MESSIEURS.

S. N. Moody, coin Royale et Canal.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS.

L. Godchaux, 21 et 23 Canal, 213, 215, 217 V. Levée
C. Lazard, 195 Vieille-Levée.

MEUBLES DE LUXE ET ORDINAIRES.

P. Mallard, coin Bienville et Royale.

BRODERIES, LINGERIE, DESSINS.

Mme Montardier, 12, Bourbon.
Mme Raphe, (autrefois Maître,) 23, Bourbon.
J. N. Doisson, coin Bienville et Bourbon.

ARTICLES DE COIFFURE ET DE FANTAISIE.

Charles Trouilly, coin Bienville et Chartres.

OPTICIENS.

C. Duhamel, 111, Canal.

PENSION.

E. Haistre, 11 Toulouse, $4 par semaine.

FABRIQUES DE CANDI, CONFISERIES, ETC.

Norman & Reiss, 121 & 123, Vieille-Levée.
L. Médal, 96, Vieille Levée.

BOULANGERIE.

J. M. Lafferranderie, 275 Tremé.

CIGARES, TABACS, ETC.

Ed. L. Zell, coin Carondelet et Canal.
F. A. Gonzales, coin Camp et Commune.

ORGUES, PIANOS, MUSIQUE.

Louis Grünewald, 18, 20 et 22, Baronne.
M. Elie, 151 et 153, Canal.
F. Charpaux's, Royale.

FLOMBEURS.

C. L. Chapotel, coin Bourbon et Bienville.

FUSILS, ARTICLES DE CHASSE.

F. Charlevillle, 55, St Charles.
J. Saget, 153, Chartres

COUTELLERIE, BANDAGES, REPASSAGE.

L. Lamothe, fabricant, 94 Royale.

TABLES DE BILLARD.

Miller Bros., coin Commune et St-Charles.
St. Charles Billiards Saloon, sous l'Hôt. St-Ch.
Crescent Billiard Hall, coin Canal et St-Charl

COSTUMES, DOMINOS & MASQUES.

V. Ataban, 91 Conti.

ACCORD ET RÉPARATION DE PIANOS.

J. Pitant, 90 Esplanade, 2me District.

BUREAUX DU

Factors' and Traders' Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet.

Nouvelle Orléans, 1er octobre 1874.

(Extrait du huitième état annuel.)

Primes de l'année fiscale expirée le 30 avril 1874	$798,875 [illegible]
Pertes payées dans l'année	325,761 26
Réserve pour risques non expirés le 30 avril 1874	163,974 60
Intérêt et épargnes reçus	117,184 [illegible]
Montant net des bénéfices—prime de l'année fiscale	166,650 [illegible]
Bénéfices nets brut après paiement de $110,000 d'intérêt	107,794 73

Dividendes comptant payés dans l'année

Intérêt	10 pour cent
Primes	20 pour cent.

Actif :

30 avril 1874	$1,549,782 [illegible]

Risques contre les dangers du feu, des fleuves et des mers—aux taux courant de prime.

Le 25 mai 1874, à une réunion spéciale des directeurs, il a été

Résolu de payer, sur demande, un SECOND INTÉRÊT SEMI ANNUEL DE CINQ POUR CENT, jusqu'au 30 avril 1874—ce qui fait dix pour cent par an sur le CAPITAL de la Compagnie 1,100,000), et un dividende comptant de TRENTE pour cent aux actionnaires sur le montant ($412,154 17) net de leurs primes participantes.

HARMON DOANE, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

Directeurs :

Moses Greenwood,	John I. Adams,
W. A. Johnson,	Isaac Scherck
John I. Noble,	R. M. Walmsley,
John Chaffe,	Wm. Morrison,
Richard Milliken,	Joseph W. Carroll,
Sam'l. E. Moore,	A. Brittin,
J. L. Warren,	A. H. May,
R. T. Buckner,	S. H. Snowden,
Samuel Friedlander,	T. Lytt. Lyon,
H. Frellsen,	W. C. Raymond,
W. S. Pike,	James S. Prestidge,
A. A. Yates,	Samuel H. Boyd,
	Joseph McElroy.

1oct—1m

The Freedmen's Savings & Trust Co.

CAISSE D'ÉPARGNES.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLÉANS,

No 182, Rue du Canal,

ENCOIGNURE DRYADES.

HEURES DE BANQUE :

De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedis soirs, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.

Un intérêt est alloué sur les dépôts.

C. D. STURDEVANT, Caissier. HENRY BACAS, Assist.-Caissier.

On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque. 1 janv 73—1 an

Compagnie d'Assurance TEUTONIA,

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Bureaux, No. 111 de la rue Gravier,

Assure, aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivières.

Actif...............................$788,454 60

A. EIMER BADER, Président,
CH. ENGSTFELD, Vice-Président,
GEORGE STROMEYER, Secrétaire.

DIRECTEURS :

Henry Abraham,	A. Eimer Bader,
N. A. Baumgarden,	E. F. Del Bondio
Ch. Engstfeld,	M. Frank,
H. R. Gogreve,	Hy. Haller,
Sigmund Stein,	J. H. Keller,
Louis Lochhard,	Theo. Lilienthal,
O. H. Miller,	F. Rickert,
Frank Reder,	Louis Schneider,
W. B. Schmidt	R. Seig,
Isaac Scherck	Louis Schwartz
J. M. Schwartz,	J. B. Wilderman
T. Weisenbach.	J. Keller.

4 oct—1an

Louisiana Savings Bank

—AND—

Safe Deposit Company.

Au No. 51 de la rue du Camp.

CAPITAL..........................$500,000

E. C. PALMER, président.
JAS. JACKSON, vice-président.

—DIRECTEURS :—

ED. CONERY,	FRED. WING,
J. H. KELLER,	W. H. THOMAS,
DAVID WALLACE,	JAS. JACKSON,
	E. C. PALMER.

Le capital de la banque est une garantie pour les déposants. L'institution reçoit des dépôts de cinquante cents et au delà et paie un intérêt de six pour cent.

10 juil— JOHN S. WALTON, Caissier

Consulat de France.

AVIS MENSUEL— SEPTEMBRE 1874.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat :

A	L
André Joseph	Lafitte, Dufilho & Co
B	Laval Jean Baptiste
Braladrie Paul	Lost Pierre Augustin.
Buisson Louis	M
Bierra Joseph	Marmu Calixte
Bastien Lyman	Martin E
Bossy Charles	Masse Jean
C	Maura, Mme Vve Bernard et son fils.
Carlos C	
D	P
De Courmont, Mme Vve Fe Shepherd	Plagne Jean
De Masset de Lafond.	Poirier, (Mme) née Cor dinal
Dumestre René	R
Durand E. H.	Ringot Joseph
Dreux, Mme Vve née Sanches.	Roden Léon
	Richard François
	Rancelet Louis Antoine
E	
Hymans Bastien	Lembian (les époux)
F	T
Fleteaville H	Taylor (les époux)
G	Teques Louis Antoine
Godin J A D	V
Guyot Théodore	Vidal Charles
H	
Hébés Jn, dit Jenty	W
	Waquant Célestin

Sont également invités à se présenter à ce Consulat tous Français appelés à concourir à la Loi du Recrutement militaire, soit en raison de leur âge (20 ans) soit comme ayant été omis dans une classe précédente.

Le Chancellerie du Consulat de France à la Nouvelle-Orléans, sise rue St-Louis, No 11, entre Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 5 sept—1 mois

LOTERIES
PLAN D'ÉTÉ
Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, A NUMÉRO SIMPLE.
Trois Gros Lots de $10,000 chacun.

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
(Incorporée le 27 août 1868.)

CLASSE O.

Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 24 Oct. 1874.

PLAN.

10,000 Billets........Billets seulement $10

MOITIÉ, QUART ET HUITIÈME EN PROPORTION.

1 lot de	$10,000 est	$10,000
1 lot de	10,000 est	10,000
1 lot de	10,000 est	10,000
20 lots de	500 sont	10,000
100 lots	200 sont	20,000

LOTS D'APPROXIMATION

9 approximations de $200 chaque pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont	$1,800
9 approximations de $200 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont	1,800
9 approximations de $200 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont	1,800
150 lots s'élevant à	$70,400

EXPLICATION DES LOTS APPROXIMATIFS

Les autres neuf unités de la même dizaine du numéro gagnant les trois gros lots auront droit à 27 lots d'approximation. Par exemple, si le billet No 1250 gagne le premier prix de $10,000, les billets Nos. 1241, 1242, 1243, 1244, 1245, 1247, 1248, 1249, 1250 auront droit à $200 chacun. Si le billet No 121 gagne le second prix de $10,000, les billets Nos 221, 222, 224, 225, 226, 227, 228, 229 et 230 auront droit à $200 chacun. Si le billet No 460 gagne le troisième prix de $10,000, les billets Nos 461 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468 et 469 auront droit à $200 chacun.

Billets entiers, $10; Demi-Billets, $5; Quarts de Billets, $2 50, Huitièmes de billets $1 25.

LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DÉDUCTION.

Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY LOCK-BOX 692, P. O. Nouvelle Orléans.

Envoyez des mandats de poste ou faites enregistrer vos lettres. 1er—75—1an

Au Public.

GRAND CONCERT TOMBOLA DU TEXAS.

Ajournement au 22 Octobre 1874.

L'Hon. Jas. T. D. Wilson, maire de Houston, et le Conseil de Ville approuvent l'entreprise dans les termes suivants :

Hous on, Texas, 29 avril 1874,

Nous, soussignés, considérons la distribution de propriétés foncières que M. J. E. Foster, propose de faire le 22 Octobre prochain, dans cette ville, comme étant de nature à amener les améliorations et mettre beaucoup de personnes à même de s'acquérir une demeure qu'elles n'auraient pas autrement. Connaissant M. Foster depuis nombre d'années et ayant pleine confiance en son honnêteté, nous croyons qu'il agira loyalement.

(Signé :) Le maire l'Hon. JAS. T. D. WILSON, et les membres du Conseil de Ville.

Gros lot, $50,000 en or; dix résidences à Houston dont la population de 20 000 âmes et qui est le centre des chemins de fer de la ville; 126 morceaux de terre situées dans différentes parties de l'Etat. Le montant des lots est $140,000. Il y a 75,000 billets de $2. Le direction est intimement persuadée du succès de l'entreprise qu'elle s'engage à tirer aux heures de billets jusqu'au dernier cent de leur argent si le tirage n'a pas lieu le 22 octobre. Tous LES LOTS SERONT PAYÉS EN PLEIN, que tous les billets soient ou ne soient pas vendus. Pas de connexion avec aucune autre entreprise semblable.

S'adresser à F. W. HOUSE, Trésorier.

J. E. FOSTER, Directeur,

17sept—1m—v et c. à Houston Texas.

AVIS.

LES personnes autres, que les déposants, ayant des réclamations contre la FREEDMAN'S SAVINGS & TRUST Co. en l'une quelconque de ses succursales, sont priées de les adresser avec preuves à l'appui au bureau des commissaires No 1507 avenue Pennsylvanie, Washington. District de Columbia.

Pour les déposants, leur livrets balancés par les officiers de la compagnie seront, sauf erreurs, preuves suffisantes pour établir la balance due à chacun. Il est donc de leur intérêt de présenter le plus tôt possible, aux encaisseurs de leur localité, leurs livrets pour être balancés.

JOHN A. J. CRESWELL,
ROBERT PURVIS,
R. H. T. LEIPOLD,
Commissaires.

Nec Plus Ultra

J. BALLESTER,

au coin des rues Bienville et Chartres, au premier. (LE MEILLEUR STOCK DE CIGARES) à choisir au plus bas prix.

Prompte exécution des ordres. 25oct—1m

MORRISON & WOODWARD

Fabricants, Agents et Négociants-Commissionnaires.

SEULS agents pour la vente des célèbres médicaments de Maguire pour les familles; de l'Ame Condurango pour le foie; du tonique à la Salsepareille, du Borne Plant, &c.; agents pour la vente du Silver Uterine Supporter, du Dr. L. A. Ladocock.—Bureau et dépôt, No. 1 de la rue du Magasin, coin Canal. 18 avril—1an

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15.....RUE ROYALE.....13

Entre les rues Canal et Douane

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de Vins de choix, tout ce qu'il faut pour les Soirées, les Mariages.

Il y a des Salons particuliers au premier; des Chambres élégamment meublées, à louer à la semaine ou au mois.

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit. 25 déc—1an

CHERRY PECTORAL
D'AYER,

Pour les Maux de Gorge et les Affections Pulmonaires — tels que la Toux, le Rhume, la Coqueluche, les Bronchites, l'Asthme et la Consomption.

Parmi les grandes découvertes de la science moderne, il y en a peu qui aient pour l'humanité une valeur plus réelle que ce vainqueur des maux de gorge et des affections pulmonaires. De nombreuses expériences, dans ce pays et dans d'autres, en ont démontré l'efficacité. Le témoignage de nos meilleurs citoyens de toutes les classes établit le fait que le Cherry Pectoral guérit, mieux qu'aucun autre médicament, tous les maux de la gorge et des poumons. Les affections pulmonaires les plus dangereuses cèdent à sa puissance et, dans des cas de Consomption, les cures qui lui sont dues et que le public connaît, sont tellement remarquables, qu'elles seraient incroyables si elles n'étaient prouvées d'une manière irréfutable. C'est une protection sur laquelle le peuple compte en toute sûreté. En guérissant la Toux — les avant-coureurs de maladies plus graves — le Cherry Pectoral sauve des existences sans nombre et des souffrances dont on ne saurait avoir une idée. Les moins crédules sont convaincus de ses vertus. Chaque famille devrait l'avoir chez elle comme une sauvegarde contre les premiers symptômes des affections pulmonaires — symptômes qui passent inaperçus qu'on pourrait combattre avec succès si l'on s'y prenait à temps mais qui, si on les néglige, deviennent incurables. Les poumons délicats ont besoin de cette protection; il est imprudent de la leur refuser. Le Cherry Pectoral est précieux pour les enfants atteints de maux de gorge et de maux d'estomac, car lorsqu'on y a recours à temps, des milliers de pauvres petits êtres sont arrachés à la tombe et rendus à l'amour de leurs parents. Il agit rapidement et sûrement dans les cas de rhumes ordinaires et donne un sommeil paisible et nécessaire à la santé. Quel est celui qui voudra souffrir de l'Influence et de Bronchite quand il sait que la guérison est si facile?

Le Cherry Pectoral est le fruit de profondes recherches, de longues études chimiques et on n'a rien négligé pour la rendre parfaite. Ses vertus ne forment l'objet d'aucun doute; le passé répond de l'avenir.

PRÉPARÉ PAR

LE DR. J. C. AYER & CO.,
A LOWELL, MASS.

Et en vente chez tous les Pharmaciens.

27 nov—1an

ANT. CARRIERE, O. CARRIERE, E. L. CARRIERE

A. Carrière & Co.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE &c. &c.

No. 43, rue Vieille-Levée.

REÇOIVENT régulièrement : Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto, Sherry, huiles d'olives.

Avances libérales, sur consignations, à ne pas dépasser, à Londres, Liverpool, le Hâvre et Bordeaux. 5mars—1an

AU PROGRÈS.

ERNEST CABAUD,

Fabricant de Chaussures à Vis,

RUE DAUPHINE No. 60,

entre Bienville et Conti.

Succursale rue Royale, No 68, près Conti.

SYSTÈME BREVETÉ PERFECTIONNÉ.

C'EST donc par le moyen de ce système que Mr. Cabaud peut fabriquer des chaussures très élégantes et solides et les vendre à des prix très modérés. 7 avril—1an

PIERRE PAVIA

Fabricant de Chaussures à vis, PREMIÈRE FABRIQUE DU SUD.

Au No. de la rue Royale entre les rues St-Pierre et Toulouse.

INVENTEUR breveté et fabricant de chaussures à vis métalliques. Elles ne pouvant par être décousues; elles ont remporté le premier prix à la Foire de l'Etat de la Louisiane, la médaille en or en 1872 et la médaille en argent en 1873. avril—1an

MAISON ETABLIE EN 1856.

Dépôt des Moulins à Coton "Eagle"

—ET DE—

MACHINES DE TOUTE SORTE

—DE—

W. L. CUSHING,

Au No 61 de la rue St-Charles, coin Union, Nouvelle-Orléans.

LE plus grand et le meilleur assortiment de Machines de toute sorte qu'il y ait au Sud se trouve prêt pour livraison immédiate au dépôt de Machines de W. L. CUSHING, au No 61 de la rue St-Charles, Nlle Orléans. Comme M. Cushing est l'agent des plus grands et des plus recommandables fabricants de ce pays, toutes les Machines sortant de ses magasins sont, à tous égards, garanties sous tous les rapports. L'attention spéciale des Planteurs est appelée sur ce fait qu'il a le meilleur MOULIN À COTON qui existe et les meilleurs APPAREILS À SUCRE, les meilleures CHAUDIÈRES À SUCRE et les meilleures MACHINES À VAPEUR qui ont été vendues par cette maison. Son assortiment en ARBRES DE COUCHE, POULIES, COUSSINETS et MANCHONS d'Arbre de Couche, est le plus grand qu'on puisse trouver aux Etats-Unis.

Les Marchands de la Campagne qui voudront agir comme agents de la maison recevront les commissions les plus libérales.

Aux dernières Foires de l'Etat, les Prix suivants—les plus remarquables qui aient encore été décernés, ont été décernés à l'Avenue Cushing :

Médaille en or pour la meilleure Machine à Vapeur Stationnaire.

Médaille en or pour les meilleurs Moulins à Sucre.

Médaille en or pour le meilleur Évaporateur de Sucre.

Premier Prix pour les meilleures Consoles (Head Blocks) de Moulin à Scie.

Premier Prix pour la meilleure Machine à Bardeaux.

Premier Prix pour le meilleur Moulin à Maïs.
Premier Prix pour le meilleur Moulin à Coton.
Premier Prix pour la meilleure Presse à Coton.
Premier Prix pour la meilleure Vis à Coton de Newell.

Premier Prix pour la meilleure Bouilloire pour Machine à Vapeur.

Premier Prix pour les meilleures Poulies.
Premier Prix pour les meilleurs Arbres de Couche (Shafts).

Premier Prix pour les meilleurs Manchons d'Arbres de Couche (Couplings).

Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Hangers).

Premier Prix pour la meilleure Presse à Foin.

Premier Prix pour les premières Scies Circulaires.

Premier Prix pour la meilleure exposition d'ouvrages en cuivre, à l'usage des Plombiers, des poseurs d'Installation de Gaz, etc.

Premier Prix pour les meilleures Machines à faire les Boucaults et les Barils.

Deux Premiers Prix pour les Machines à raboter et Machines à travailler le bois.—Un grand nombre d'autres Prix pour la meilleure et la plus grande exposition de Machines.

MOULIN À COTON "EAGLE" PERFECTIONNÉ.

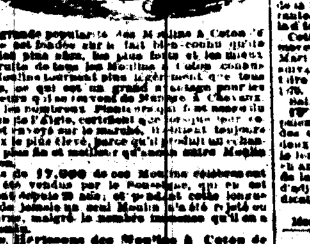

La grande popularité des Moulins à Coton de l'Aigle est fondée sur le fait bien connu qu'ils sont les plus sûrs, les plus forts et les mieux construits de tous les Moulins à Coton connus. Ces Moulins tournent plus légèrement que tous autres, ce qui est un grand avantage pour les Planteurs qui se servent de Mules à Chevaux. Tous les nombreux Planteurs qui font usage du Moulin de l'Aigle, certifient que lorsque leur coton est envoyé sur le marché, il obtient toujours le prix le plus élevé, parce qu'il produit un échantillon plus fin et meilleur qu'aucun autre Moulin à Coton.

Plus de 17,000 de ces Moulins célèbres ont déjà été vendus par le Fabricant, qui en est l'Agent depuis 18 ans; et quand il a vendu un Moulin à l'Aigle, il n'en a pas vu revenir un seul.

Les Hérissons des Moulins à Coton de l'Aigle ont 12 pouces de diamètre, par conséquent ils ont 2 pouces de plus que ceux de presque tous les autres moulins que l'on a vus.—en sorte qu'un Moulin de l'Aigle de 40 scies par exemple, a un plus grand nombre de dents qu'un moulin de 50 scies des autres marques dont les scies n'ont que 10 pouces de diamètre, ce qui fait donc qu'il s'agit d'un plus grand moulin.

Les planteurs qui désirent un Moulin recommandable, d'une réputation établie, peuvent acheter un Moulin à Coton de l'Aigle, avec la certitude de ne pas faire un mauvais choix. Ils auront un Moulin qui sera recommandé par les meilleurs planteurs du pays comme le meilleur Moulin à Coton au monde.

Le soussigné a en main constamment un grand stock des grandeurs de la Nouvelle-Orléans toujours prêt à les expédier par la première occasion. Les Planteurs doivent avoir soin d'indiquer s'ils veulent un Moulin avec le Grand Boulon à main droite ou à main gauche.

La Boîte de Coton qui a reçu le grand prix au dernier concours de coton au meilleur moulin du Sud aux Foires de l'Etat, avait été égrenée dans un Moulin à Coton de l'Aigle.

PRIX :

Moulins de	40 scies	$200	Moulins de	60 scies	$260
"	45 "	215	"	70 "	280
"	50 "	225	"	80 "	320
"	55 "	240	"		

Toute demande doit être adressée à :

W. L. CUSHING,

No 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans.

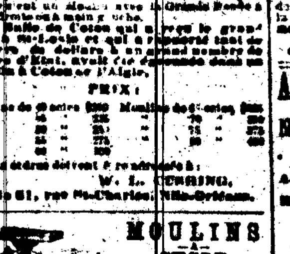

Un grand assortiment de toute grandeurs de moulins à sucre VICTOR et d'évaporateurs de COOK ainsi que des moulins à sucre de NILES, et des CHAUDIÈRES à sucre en fer du Tennessee.

A vendre par W. L. CUSHING,
61 rue St-Charles,
Nouvelle-Orléans.

"La Reine du Sud"
Moulins à Mais
—ET À—
FARINE
DE
STRAUB.

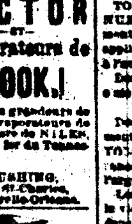

Ces moulins célèbres sont bien supérieurs à tous les autres et sont vendus sous une entière garantie par

W. L. CUSHING,
61 rue St-Charles,
Nouvelle-Orléans.

MACHINES À VAPEUR PORTATIVES DE AMES.
1,000 EN USAGE.

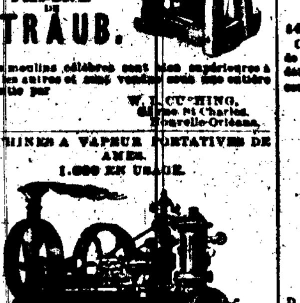

Par la satisfaction constante que ces machines à vapeur donnent généralement, nous avons la satisfaction d'avoir atteint notre but :

DE DONNER LA MEILLEURE, LA PLUS FORTE ET LA PLUS PARFAITE MACHINE À VAPEUR QUI SOIT SUR LE MARCHÉ AMÉRICAIN.

Nous avons reçu et recevons constamment les témoignages les plus flatteurs de leur utilité, en considération de leur force, de leur simplicité et de l'excellente main-d'œuvre de leur construction, et nous défions les autres fabricants de construire une machine à vapeur supérieure à la nôtre.

Toutes ces machines sont faites sur piédestal indépendant, en sorte qu'elles peuvent être placées comme machines stationnaires si cela convient mieux.

W. L. CUSHING, Nlle Orléans.

CHAUDIÈRES À SUCRE EN FER DU TENNESSEE.

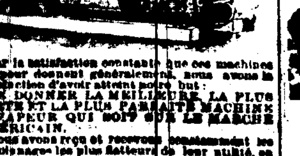

Ces chaudières à sucre sont faites avec le meilleur Fer du Tennessee et ont donné la plus entière satisfaction. Les prix en sont plus bas que ceux des Chaudières à Sucre de toute autre fabrique. Toutes grandeurs à vendre par

W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St Charles

LES MEILLEURES PRESSES À COTON.

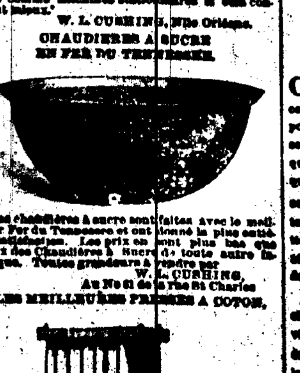

LES PRESSES À VIS ROTATIVES, BROOKS.

ont été vendues pendant les cinq dernières années, et ont donné une satisfaction parfaite, opérant aisément avec deux ouvriers.

PRESSES PATENTÉS DE HART, À VIS DE NEWELL, PERFECTIONNÉE.

Cette presse est une grande amélioration sur la Presse à Vis de Newell; elle fonctionne plus vite qu'aucune autre presse, et n'a pas d'égale comme presse à force animale.

PRESSE À VAPEUR À ENGRENAGE.

La meilleure et la seule bonne presse à vapeur, c'est la presse à vis de Newell avec engrenage. Cette invention par B. Hayes. Cette presse est déjà employée pendant trois ans sur un grand nombre des plus grandes plantations et a produit une de 80 balles par jour. Une de ces presses peut-être vue en opération à la FABRIQUE D'HUILE UNION, et ceci en ville.

Les planteurs désirant une bonne presse à force animale, qu'il à vapeur, trouveront les presses perfectionnées de Newell et les meilleures du marché et à des prix réduits. A vendre aussi la vis de Newell, de toutes grandeurs, telle qu'elle a été perfectionnée par Goodman & Co.

A vendre à l'EAGLE COTTON GIN DEPOT, par W. L. CUSHING,

No 61 rue St-Charles, Nlle-Orléans.

VENTES JUDICIAIRES.

Joseph Cady et son épouse vs. Anna Sinnot.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 3979—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-quatre (24) d'octobre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

DEUX terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marigny, des Grands-Hommes, Casernes et des Champs-Elysées, désignés par les lettres A et B, d'après un plan dressé par Arthur Dearman, arpenteur, daté du 14 octobre 1872. Le terrain A mesure cinquante et un pieds quatre pouces de face à la rue Marigny sur quatre pieds neuf pouces de profondeur et face à la rue des Grands-Hommes; le terrain B mesure quarante pieds de face à la rue des Grands-Hommes sur une profondeur de cinquante et un pieds quatre pouces chez Bunes.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

Le Dame Marguerite Kessler veuve &c. vs. la Dame Julia Johnson veuve de John F. Maunsell.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 3,636—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix (10) octobre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

UN terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Paix, Moreau, des Français et Casernes, lequel mesure (mesure anglaise) cinquante trois pieds, neuf pouces de face à la rue de la Paix sur une profondeur irrégulière de cent soixante dix pieds, dix pouces d'un côté et de deux cent vingt pieds, onze pouces, quatre lignes de l'autre et solidaire quatre pieds, huit pouces sur la ligne du fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ainsi qu'il appert plus amplement d'un acte au rapport de P. Lacoste, ci-devant notaire public en cette ville en date du 20 avril 1861, portant vente de la dite propriété par la Dame F. Fiallegrand et la succession de la veuve Chabot à feu John F. Maunsell.

Saisie dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,

12 sept—3f Shérif de la Paroisse d'Orléans.

François Limongy vs. John S. Tully. William J. McLean vs. le même.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 28,684 & 33,877—En vertu de deux writs de saisie et vente adressés par l'honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, à G. E. Sauvinet, ci-devant shérif et, par celui ci à moi transférés, je procéderai le SAMEDI dix sept d'octobre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

DEUX terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Girod et Gérod, l'un des quels a vingt huit pieds de face à la rue St-Charles, sur cent vingt-six pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée commune derrière, conformément au plan dressé par G. H. F. Nichols, architecte le 23 mars 1852, et l'autre terrain situé derrière celui ci-dessus décrit, a une façade sur la dite allée de seize pieds sept pouces et un cinquième, sur une profondeur de trente pieds six pouces, entre lignes égales et parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Ainsi qu'aussi soixante actions de cinq piastres chacune du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane aujourd'hui réduites à cent quarante-neuf actions garanties par hypothèque sur ladite propriété.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a fait de la Dame Mari Hern adek épouse d'Auguste W. Walker, suivant acte au rapport de Théodore Guyol, notaire public de cette ville, en date du 9 juillet 1870.

Saisie dans les affaires ci-dessus.

☞ Conditions—Le l'acquéreur assumera le paiement d'un stock note en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, de la somme de deux mille quatre vingt neuf piastres (2089 00) payable le 1er décembre 1873 et ou renouvelable d'année en année conformément aux termes de la charte de la dite Banque—La balance du prix d'adjudication. Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,

5sept—3f Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Vicente Prieto vs. A. J. Thomas.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No 6656. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, dix neuf d'octobre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

La goëlette Joséphine No 2, ses agrès, voiles, amarres etc., telle qu'elle se trouve aujourd'hui dans le vieux Bassin, près du pont Claiborne.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de la somme de deux cents piastres (200 00) daté du 1er mars 1874, payable à six mois de date, portant intérêt au quarante pour cent du huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement, et la balance du prix d'adjudication comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,

sept 17—3f Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ASSURANCE SUR LA VIE.

New York Life Insurance Company

(ÉTABLI EN 1845.)

Actif.................................$25,000,000

Revenu Annuel au de là de..........8,000,000

PUREMENT MUTUELLE.

Tout l'excédant des bénéfices, après prélèvement du coût actuel de l'assurance est remboursé aux détenteurs de polices.

TOUTES LES POLICES SONT MAINTENUES. Des dividendes sont déclarés annuellement, payables comptant, lesquels peuvent être appliqués à la réduction des primes annuelles ou à l'augmentation de l'assurance.

Des polices sont émises pour la protection après et des

FEMMES ET DES ENFANTS.

Des polices sont émises pour garantir le paiement des dettes; on émet aussi des POLICES TONTINE qui combinent la sécurité de l'Assurance sur la Vie avec le placement avantageux de l'argent.

Les personnes qui désirent une assurance sur la vie, sure et garantie, au véritable coût net, dans cette ancienne et honorable compagnie, sont priées de s'adresser aux soussignés.

COPES & OGDEN,

Agents-Généraux,

64.........RUE CARONDELET.........64

Cette Compagnie a payé l'année dernière près de 1,600,000 par suite de décès, et a déclaré aux détenteurs de polices des dividendes payés comptant, et s'élevant à $4,762,000.

DIRECTION LOCALE.

Chas. Briggs.	S. H. Kennedy,
E. F. Mioton,	Saml. Smith,
Thos. A. Adams,	Fr. Wintz,
Chas. Cavaroc,	E. O. Nelson,
L. E. Cain,	Paul Fourchy,
Geo. Fourcher,	Fr. Camerden,
F. L. Sommons,	J. H. Lupergue,
J. H. Walton,	Wm. S. Pike,
M. Pasie,	Wm. E. Schmidt,
S. Forcholmer,	A. Chiapella,
P. B. Sampson,	J. A. Dufilho.

MÉDECINS-EXAMINATEURS

D. C. Hollider, M. D. John W. Caldwell M. D.
Chs. Turpin, M. D.

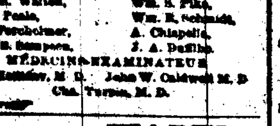

RENOVATEUR VÉGÉTAL SICILIEN

—DE—

HALL,

POUR LES CHEVEUX.

CHAQUE année augmente la popularité de cette excellente préparation pour les cheveux—popularité qui n'est due qu'à son mérite. Nous sommes à même d'assurer nos anciens clients qu'elle est toujours à la hauteur de sa renommée. qu'elle seule donne AUX CHEVEUX GRIS leur couleur primitive, les rend souples et soyeux, nettoie et blanchit la peau. Elle enlève les éruptions et les pellicules, et grâce à ses propriétés toniques, empêche les cheveux et les empêche de tomber.

Elle épaissit la chevelure; dans la calvitie elle rend aux glandes capillaires leur premier vigueur et fait repousser les cheveux, excepté dans l'extrême vieillesse. C'est la préparation la plus économique qui ait jamais été employée, et exige moins d'applications. A. A. Hayes, inspecteur de l'Etat du Massachusetts, s'exprime ainsi, en en parlant : les matières sont pures, d'excellente qualité et choisies avec soin; je le considère comme la MEILLEURE PRÉPARATION.

En vente chez tous les pharmaciens et dans les marchands de médicaments.

PRIX UNE PIASTRE.

TEINTURE DE BUCKINGHAM
POUR LES FAVORIS.

Notre rénovateur exigeant trop de temps trop de soins en tant qu'il s'agit des favoris nous avons composé une teinture qui atteint rapidement le même résultat. L'application en est facile et la couleur ne s'efface pas. A vendre par tous les pharmaciens. Prix, cinquante cents.

Fabriqué par R. P. HALL & Co., NASHUA, N. H.

10 sept—1 an

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy.

Office Commissioner building, next to U. S. Courthouse.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S. since May 1867. Prepared with the greatest care, all bankruptcy matters being assisted by Messrs. E. D. Labry and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Petitions procured from Washington. Residence No. 155 Esplanade Street.

VENTES À L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

300 caisses Chaussures.

PAR E. ROGER & CO.—E. Samory, Encanteur.—JEUDI, le 8 octobre à 10 heures du matin, il sera vendu à leur salle d'encan, Nos 67 et 69, rue Douane.

300 caisses chaussures, choix nouveau, un assortiment de choix et convenables aux acheteurs de ville et de campagne.

Comprenant chaussures pour femmes, chaussures pour demoiselles et enfants, et chaussures de Newark pour hommes et enfants.

Conditions à la vente. 7oct

PAR G. DE FÉRIET & CO.

Succession de Marie Henriette Ernestine Blache.

Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, No 37,260.

PAR G. DE FÉRIET & CO.—John G. Hennen, encanteur—Bureau, No 80 de la rue Royale—JEUDI, 15 octobre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Douane et Canal, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'honorable Juge L. A. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 2 août 1874 la propriété ci-après décrite—pour le compte de la dite succession.

UN CERTAIN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Ursulines et Villeré, le Chemin du Bayou et la rue Robertson. Le dit terrain a 18 pieds 5 pouces de face à la rue des Ursulines, sur 92 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles; ensemble la maison en bois, à étage, couverte en ardoise, bâtie sur le dit terrain, ayant, au rez-de-chaussée, deux salons et un corridor et, au-dessus, deux chambres, et un cabinet; une cuisine ayant quatre chambres, deux caves, puits, hangar et lieux d'aisances.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant John L. Laresche, notaire public.

26 sept—2,27—oct. 9, 6

UNE BOITE
Donne une guérison parfaite
DE
LA FIEVRE EN FRISSON.

Un préservatif infaillible
DE LA
FIÈVRE EN FRISSON.

PAS DE QUININE! PAS DE MERCURE! PAS D'ARSENIC!

Les PILULES du Dr. BELLAMY

C'est un NOUVEAU TRAITEMENT DE LA FIÈVRE EN FRISSON. Le remède chasse la maladie du système.

1. Il ne faut pas prendre les autres médicaments au moment de l'accès, mais les Pilules "Bellamy" se prennent tout aussi bien pendant qu'après l'accès. Prises une fois par semaine pendant la saison des fièvres en frisson, elles PRÉVIENNENT UNE ATTAQUE ce qui ôte absolument tout danger à une résidence dans les districts les plus infectés.

2. La pilule "Bellamy" est également un remède souverain dans tous les cas de FIÈVRE INTERMITTENTE, de FIÈVRE RÉMITTENTE et de FIÈVRE TYPHOÏDE; dans tous les cas de MIGRAINE, D'INDIGESTION et de MALADIES DU FOIE.

3. Après que tous les remèdes auront été employés en vain, après que vous aurez perdu tout espoir, tentez un dernier effort; procurez-vous une boîte des Pilules Bellamy. Le propriétaire vous garantit une guérison parfaite.

Voici, à l'appui de cette assertion, la lettre suivante, dans laquelle il est question de la guérison extraordinaire du professeur Lawrence, principal des Instituts d'Elocution de New York et de Philadelphia. Le professeur s'y exprime ainsi :

"Il y a dix ans, pendant un séjour au New Jersey, j'eus une violente fièvre en frisson. Je frissonnais chaque après-midi, régulièrement à deux heures; il durait près de deux heures et était suivi d'une fièvre brûlante qui durait plus de cinq heures. Aucun remède ne pouvait la couper. Je devins si faible que je pouvais à peine traverser la chambre ou marcher. L'existence m'était un fardeau; toute nourriture me répugnait—l'eau même avait pour moi le goût de la couperose. Je n'avais de sommeil réparateur ni le jour ni la nuit; les médicaments que les médecins m'avaient prescrits ne me soulageaient aucun, et je me sentais m'approcher chaque jour de la tombe. Un jour, une dame m'engagea à acheter une boîte de pilules Bellamy. J'en pris trois de ces pilules à midi et trois le soir. Je pris deux dosses le jour suivant et pris encore le soir suivant, à l'heure de la fièvre. Le lendemain matin je me sentis beaucoup mieux, et pris trois pilules de plus. Vers dix heures, je me préparai et attendis mon frisson de tous les jours, mais à ma grande joie, il ne vint pas. A une heure, après un copieux repas, j'avalai trois pilules et, le soir, trois de plus. Le lendemain matin, après une nuit délicieuse, je me levai à sept heures, parfaitement bien et quoique encore très faible, je pus jouir de mes occupations. Toute nourriture me semblait excellente. Au bout de sept jours j'étais plus fort que jamais. Depuis je ne me suis jamais senti mieux. Il s'est écoulé dix ans depuis lors et je n'ai jamais eu un autre accès de fièvre en frisson.

"T. LAWRENCE,

AU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE NEW YORK,
"5 East 14th Street."

Enfin, le propriétaire déclare qu'il garantit de guérir tous les cas de fièvre en frisson. Il n'exige aucun paiement; le malade paiera ou ne paiera pas. On ne lui demande qu'un certificat de guérison.

Prix, Une Piastre la boîte.

On les trouve chez tous les Pharmaciens des Etats et des Territoires.

Le propriétaire les expédie par la poste en recevant le montant.

PHILIP LAWRENCE,
PROPRIÉTAIRE.

22 Dey Street, New-York.

16 juil—1 an—t. & l

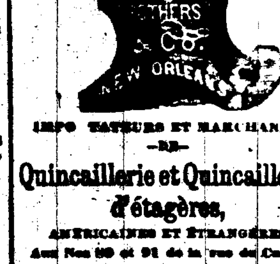

IMPORTATEURS ET MARCHANDS
—DE—

Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,

AMÉRICAINES ET ÉTRANGÈRES,

Aux Nos 89 et 91 de la rue du Camp, Succursale, au No 362 de la rue des Magasins :

Entrepôts, aux Nos 142, 145 et 147 de la rue des Magasins.

OUTILS de charpentiers et de tonneliers, MACHINES et outils de ferblantiers. ARTICLES CREUX, en fonte, en fer-blanc et émaillés.

FOURNEAUX de cuisine et RÉCHAUDS. Toute espèce d'ARTICLES DE MÉNAGE.

FABRICANTS DE

ARTICLES en ferblanc brillant et vernis à laque.

FOURNEAUX doubles, élevés, de Warren pour coke et charbon.

FOURNEAU Charter Oak de cuisine, connu depuis dix-huit ans comme le seul fourneau parfait.

Chaque fourneau Charter Oak est garanti.

Demandez la liste des prix et les catalogues qu'on donnent une description des articles.

18 nov—1 an—

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de sa BIÈRE et de son ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés aussitôt. Bonne livraison de tout. Familles—1an

Second Etat de Situation

—DE LA—

COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLÉANS

Conformément aux clauses de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant :

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir :

Sur risques de feu		$114,662 29
Sur risques de mer		68,351 87
Sur risques de rivière		26,502 93
Total des primes		[illegible]
Moins primes rendues		2,184 77
Primes acquises		[illegible] 78
Déduct—Pertes par le feu	$35,762 03	
Pertes sur mer	62,118 70	
Pertes sur rivières	15,676 [illegible]	
	[illegible] 67	
Réassurances	22,789 79	
Réfactions (rebate)	2,000 87	
Taxes	7,639 20	
Loyer	3,333 00	
Dépenses, et profits et pertes	23,382 00	
		[illegible]
Réservé pour primes non-terminées		$37,000 00
La Compagnie possède l'ACTIF séquent :		
Capital en Stock-notes		
Comptant	42,462 07	
Comptes en voie de collection	18,000 23	
Billets recevables	26 00	
Prêts sur garanties	99,000 00	
Prêts sur hypothèques	61,000 00	
Stocks et Bons	18,270 00	
Installations de bureaux et meubles	3,000 00	
En mains d'agents en Europe, etc	4,135 00	
	[illegible]	
Moins intérêts non-payés et dividendes	3,580 00	
	[illegible]	

Copie correcte transmise des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce 26me jour juillet 1874.

H. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874 :

A. Baldwin	C. Henderson,	G. P. Bencas
A. Tertrou,	G. Bercier,	C. J. Leeds,
A. M. Fortier,	E. Laborde,	T. L. Airey,
R. Huft,	J. Bonneau,	N. Koller,
A. Hirsch,	W. E. Bryant,	G. Hopkins,
H. Kern,	W. E. Conger,	A. Patorno,
H. Baer	W. De Gan,	E. Ganucheau.
J. B. Camors,	W. A. Bell.	H. Bouy.
A. Ford,		

VENTES À L'ENCAN.

HOFFMANN, MARKS & CO.

Marchandises sèches étrangères et américaines, lingerie et "notions"

Un joli choix de rubans velours pour chapeaux, rubans pour écharpes, ceintures unies et fantaisie à collier.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—A. Levi encanteur—Il sera vendu—MERCREDI 7 du courant, à 10 heures et demie du matin, à leur salle d'encan, No. 32, de la rue de Chartres.

175 douzaines marchandises sèches dérangées et américaines.

Il à ceintures à colliers unies et fantaisie.

—Également—

175 lots rubans velours pour chapeaux et de laine pour écharpes. 7oct

PAR D. E. MORPHY.

Farine. Farine

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, Encanteur.—Il sera vendu aujourd'hui MERCREDI, 7 octobre 1874, à 10 heures A. M. sur la levée, en face de la rue Lafayette, pour compte de qui il appartient.

Quatre-vingt dix huit barils de farine plus ou moins endommagés.

Condit ons—Comptant. 7oct

No. 37,284. Deuxième Cour de District. Succession de M. Arias Carbajal.

PAR D. E. MORPHY.—A. E. Morphy, encanteur.—Il sera vendu, par ordre de l'honorable L. A. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, MERCREDI 7 octobre 1874, à 10 heures et demie du matin, au bureau des ventes, coin des rues Conti et St. Louis.

15 balles tabac de la Havane, en feuilles.

Conditions—Comptant. 27sept—1,4,7oct

Vins, Liqueurs, Provisions, &c.

AUGUSTE COUTURIE,

9----Rue St.-Louis----9

Seul Agent pour la vente des

Champagne Chs. Heidsieck & Co.,
Cognac d'Eug. Grégoire & Co.,
Genièvre de Hemmen & Co. Double Ancre.

—Offre à vendre—

Cognac J. & F. Martell de 1858, 1863, 1865, 1868, 1866 et S. O. P.

Vins Rouges de Laden, St-Vivier et Sauveur. 18déc—1an

BALSAMIQUE des PYRENÉES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE

(approuvée des médecins)

LAURENT LACASSAGNE

(AGENT)

A vendre chez :

QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée.

CAZAUX & VERGNOLE, No 18 rue de la Vieille-Levée, et

VINCENT BATTOLARA, No 10 rue Bienville.

22 oct—1an 32me

LÉON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE

GROCERIES, VINS, LIQUEURS

ET

Toutes sortes de Produits de l'Ouest.

Aux Magasins Bleus,

Coin Vieille-Levée et Bienville,

17 juil 73—1 an Nlle-Orléans.

BITTER DES ARABES
Hygiénique Perfectionné.

(BREVETÉ S. G. D. G.)

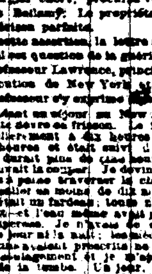

Cependant, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour restaurer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait naître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B. — Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire ne le fait qu'en le soumettant à l'examen dans tous les pays. 16fév—1a

ESTABLISHED 1853
DOOLEY'S
YEAST POWDER
STANDARD BAKING POWDER
THE BEST AND CHEAPEST
PREPARATION EVER
OFFERED FOR MAKING
BREAD

La Poudre Levain de Dooley
Est parfaitement Pure et Saine.

La Poudre Levain de Dooley
Est dans des Boîtes qui ont le Poids Plein.

La Poudre Levain de Dooley
Fait de Jolis Biscuits et Rolls

La Poudre Levain de Dooley
Fait de Délicieux Muffins, Pains de Maïs, &c.

La Poudre Levain de Dooley
Fait toute espèce de Dumplings, Pâtés et Gâteaux jolis, légers et sains.

La Poudre Levain de Dooley
Est la Meilleure parce qu'elle est parfaitement pure.

La Poudre Levain de Dooley
Est la plus Économique parce qu'elle est poids plein.

La Poudre Levain de Dooley
Est garantie et satisfera l'acheteur.

Demandez

La Poudre Levain de Dooley
et n'en prenez pas d'autre.

La Poudre Levain de Dooley
Est dans des Boîtes en ferblanc de différentes grandeurs, à l'usage des familles, des pensions, des hôtels, des restaurants, des navires et des steamboats.

Le Marché est inondé de Poudre Levain de Qualité inférieure et dont le poids est faible ou inexact. LA POUDRE LEVAIN DE DOOLEY est garantie et aura le rapport de la force et du poids.

A vendre, en gros et en détail, dans tous les Etats-Unis, par les grocers et les marchands de provisions de famille.

DOOLEY & BROTHER
MANUFACTURERS
69 NEW-ST. NEW YORK.

J. B. CAMORS & CO.

MARCHANDS DE FARINE

—ET—

Négociants - Commissionnaires,

61.........RUE TCHOUPITOULAS.........61

NOUVELLE-ORLÉANS.

Premier état annuel

—DE—

L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, &c.

Au No. 126 de la rue du Canal.

Le 31 décembre 1873.

Conformément aux stipulations de sa charte, la compagnie publie l'état suivant :

Primes reçues dans la période fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.		
Primes d'incendies		34,041
Primes de rivières		3,112 [illegible]
Total des primes		[illegible]
Rapports—primes non expirées		[illegible]
Montant net des primes		[illegible]
A déduire :		
Pertes par les incendies payées	2,390 08	
Dépenses générales, moins pro-rata, portions, intérêts	12,144 25	[illegible]
Montant réservé pour pertes non réglées		[illegible]
L'ACTIF de la compagnie est comme suit :		
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant £ 100,000		[illegible]
Propriétés foncières appartenant à la compagnie		[illegible]
Prêt garanti par des actions		1,000 00
Actions appartenant à la compagnie		[illegible]
Bons des Etats-Unis		[illegible]
Billets à recevoir		[illegible]
Prêts sur titres sur demande, portant 5 pour cent d'intérêt		[illegible]
Intérêts		[illegible]
Primes en voie de recouvrement		[illegible]
Effets à recevoir pour primes		[illegible]
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier		[illegible]
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agences		[illegible]
Capital commun en voie d'enregistrement		[illegible]
PASSIF.		
Capital, 4,000 25 actions, de $100, entières à $25 l'action		[illegible]
Montant réservé pour passif éventuel sur tous les risques non expirés, formant 30 pour cent des primes non expirées		[illegible]
Primes non expirées, moins 30 pour cent réservé		[illegible]
Montant réservé pour pertes non réglées		[illegible]
Balance non payée		[illegible]

L'état qui précède est une copie exacte tirée des livres de la compagnie.

WM. M. STEVENSON, Président,
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. P.

Signé, sous serment, par devant moi, ce [illegible] vier A. D. 1874.

JOHN G. EUSTIS, notaire public.

Au No. [illegible] rue Carondelet.

5fév—2m